Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 388

Artikel: En marge de l'Assemblée de la Société des Nations : le dîner suffragiste

Autor: M.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

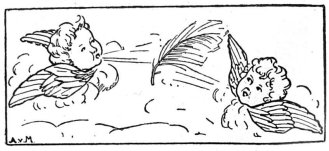

DE-CI, DE-LA

Onze cents couverts féminins.

C'est à Genève que l'on vient de voir ce nombreux banquet uniquement féminin, à l'occasion du Xme anniversaire de la fondation de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles. Onze cents anciennes élèves en effet avaient répondu à l'invitation à elles adressée, et s'étaient groupées selon leur « volée » le long de 330 mètres de tables fleuries; et l'on comptait parmi ces onze cents têtes une nonagénaire sortie de l'Ecole en 1862 aussi bien que des représentantes des classes toutes récemment terminées.

Beaucoup de gaîté, beaucoup de vieux souvenirs évoqués, des discours, des télégrammes des absentes (parmi elles, et bien à regret la rédactrice du *Mouvement*) et pour terminer une revue que l'on nous dit avoir été charmante rappelant le temps passé... ce temps si lointain pour les unes, si proches pour les autres. Il convient donc de féliciter chaudement les initiatrices et les organisatrices de cette fête... « post-scolaire » si bien réussie. Mais pourquoi ne faire ceci que tous les dix ans? et pourquoi convoquer tout le monde à la fois dans des réunions si nombreuses qu'elles en deviennent forcément prohibitives pour des rencontres en dehors de la même volée? Ne pourrait-on pas faire des réunions plus fréquentes de volées de la même décade par exemple?

Suggestion dédiée aux initiatrices.

Sagesse ou imprudence?

On sait que, lors de sa mémorable traversée de l'Atlantique, Lindbergh avait emporté pour toute boisson de l'eau. Mais c'était un Américain et un célibataire. On pouvait espérer que le professeur Piccard, en bon Suisse, père de famille, serait plus prudent et qu'il emporterait un bon petit cordial réchauffant. Nouvelle déception. Il n'a emporté comme liquides que du lait, du chocolat et de l'eau! Et à l'atterrissage, il a préféré l'eau au traditionnel champagne. Nansen avait déjà déclaré que dans les grands froids, l'alcool était nuisible.

H. S. M.

position, mais il resta quelque chose, et même beaucoup, de l'esprit de compréhension qui l'inspirait dans le remarquable rapport et la résolution finale présentés à l'Assemblée au nom de la Ire Commission par un autre juriste, qui mit toute sa science et sa bonne volonté à concilier la réalité des faits inexorables, soit la décision de ratification de la Convention par de nombreux gouvernements, avec le point de vue féministe: nous avons nommé M. René Cassin (France). Recommandons à tous ceux qui veulent se faire une idée claire de ce qui vient de se passer à Genève la lecture de ce rapport [1]; recommandons-la aussi à nos législateurs, soit fédéraux soit cantonaux, qui y verront de quel respect, de quelle attention, peuvent être entourées des revendications féminines, et pourront s'inspirer de cet exemple.

Il est évident toutefois que cette Résolution finale, dont nous publions le texte plus loin, ne pouvait donner satisfaction aux organisations féminines, puisqu'elle contient la recommandation de ratifier cette Convention de La Haye contre laquelle elles ont lutté, et cela malgré les efforts de Mlle Hesselgren (Suède) en sous-Comité, et de 4 délégations en séance de Commission, pour la faire supprimer. C'est pourquoi les organisations féminines ont-elles remis aux mains de M. Cassin la résolution suivante, qui fut lue par lui en Assemblée plénière, et à la suite de laquelle il rendit publiquement hommage à la maturité politique des femmes:

Cette résolution ne contient pas tous les desiderata des grandes associations féminines internationales et des femmes en général, qui auraient voulu que la ratification de la Convention ne soit pas recommandée, leur but étant d'obtenir l'égalité juridique complète entre hommes et femmes en matière de nationalité.

[1] Doc. A. 61. 1932. V.

Les circonstances actuelles n'ayant pas permis une solution plus favorable, les grandes associations féminines internationales sont décidées à poursuivre leur action à l'intérieur des Etats et en collaboration avec la S. d. N. jusqu'au jour où elles obtiendront entière satisfaction.

(Il y a loin de là, on le voit, à la nouvelle fantastique d'une rupture !)

D'autre part, cette Résolution contient un certain nombre de dispositions excellentes, qui lui rallièrent malgré tout plusieurs membres féminins de délégations ou d'organisations féminines. Nous signalons tout spécialement les trois derniers paragraphes, qui, loin d'enterrer la question, en marquent au contraire l'évolution future, et la laissent à l'ordre du jour de la S. d. N. d'une part, tout en la recommandant d'autre part à l'attention des Etats signataires. « Eau bénite de cour, camouflage... », ont dit les unes; « perspectives d'avenir, portes ouvertes, possibilités pratiques d'application nationale... », ont répondu les autres. Et la preuve que cette Résolution valait, malgré tout, bien mieux que rien, et constituait un progrès appréciable, a été que Mme Vergara, déléguée chilienne, qui a lutté jusqu'au bout contre la ratification (en identifiant malheureusement trop étroitement son point de vue et ses méthodes avec ceux de *toutes* les organisations féminines), a renoncé à poursuivre cette lutte en Assemblée plénière pour ne pas faire échouer la Résolution. On sait, en effet, qu'en Assemblée plénière de la S. d. N., l'unanimité est exigée pour l'adoption d'une décision, ceci pour sauvegarder le principe de la souveraineté des Etats membres: or donc, il aurait suffi d'une seule voix se prononçant contre cette Résolution pour qu'elle fût écartée et que fussent perdus ainsi pour longtemps ses avantages. Nous nous serions trouvées de ce fait en face d'une table rase et d'une campagne à recommencer de A à Z. C'est ce qu'ont bien compris même les plus extrémistes des organisations féminines, réalisant d'ailleurs sans doute que dès 1936 — dans quatre ans — la Convention devient automatiquement revisable; et c'est par le moyen souvent usité pour tourner la difficulté, c'est-à-dire par l'abstention, qu'a été manifestée l'opposition, 30 Etats votant pour la Résolution, et 8 s'abstenant, dont non seulement le Chili et Cuba, mais aussi la Tchécoslovaquie (Mme Plaminkowa), la Pologne (Mme Hubicka), etc. Et d'autre part, des féministes aussi connues et respectées que Mlle Hesselgren (Suède) ayant voté pour cette Résolution, on ne peut vraiment pas dire qu'il y ait eu opposition générale des femmes, mais plutôt différence de tactique, les unes estimant la solution finale bien plus heureuse qu'elles ne l'auraient jamais espéré, les autres la déplorant, mais se gardant de la faire échouer, crainte du pire, et toutes, croyons-nous (sauf peut-être quelques éléments extrêmes), la considérant comme une étape sur la route de l'égalité juridique entre les sexes. Personnellement, en tout cas, c'est là notre point de vue.

E. Gd.

Résolution adoptée par l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant examiné avec le plus vif intérêt le rapport du Secrétaire général contenant les observations soumises par les Gouvernements sur la question de la nationalité des femmes, conformément à la résolution de la Douzième Assemblée, ainsi que les observations du Comité des représentantes des Organisations féminines internationales, et les pétitions des Femmes catholiques et des Hommes catholiques; [1]

Considérant que la Conférence de Codification de La Haye n'a pas eu l'intention de consacrer dans les dispositions de la « Convention concernant certaines questions relatives aux conflits de lois sur la nationalité » un principe contraire à l'indépendance de la nationalité de la femme mariée, mais bien plutôt de mettre un terme à certaines difficultés résultant des divergences existant entre les législations de différents pays, relatives à la matière (art. 8, 9, 11), et que l'article 10 a même consacré une application formelle de cette indépendance;

Et que la Conférence de Codification de La Haye a recommandé dans son vœu No VI aux Etats d'examiner s'il ne serait pas possible:

1o de consacrer dans leur droit le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant particulièrement en considération l'intérêt des enfants;

2o de décider spécialement que désormais la nationalité de la femme ne sera pas en principe affectée sans son consentement, soit par le seul fait du mariage, soit par celui du changement de nationalité du mari.

Constatant que, dans leurs observations, un grand nombre de gouvernements ont exprimé l'avis que les articles 8 à 11 de la Convention de La Haye réalisent le progrès qu'il est actuellement possible d'atteindre par voie d'accord international de caractère général en ce qui concerne la nationalité des femmes.

Considérant que tout amendement en dehors de la procédure ordinaire de revision se heurterait à des obstacles pratiquement insurmontables, et que, par exemple, il n'est pas même possible de faire disparaître les expressions qui semblent avoir prêté à un malentendu sur la discrimination entre les sexes en matière de nationalité.

Certaine que l'entrée en vigueur de ces articles ne sera en aucune façon de nature à porter préjudice à toute action ultérieure concertée dans le domaine international au moment où une telle action deviendra possible.

Considérant que, dans l'intervalle, cette entrée en vigueur n'imposera aucune restriction à la liberté d'action de tout Etat qui désirerait, dans sa législation en matière de nationalité, donner une application plus étendue au principe de l'égalité des sexes;

Convaincue enfin que la question de la nationalité des femmes est en voie d'évolution et se trouve liée aux changements affectant la situation de la femme dans la vie sociale, économique et politique,

Exprime l'espoir que les Etats qui ont déjà signé ladite Convention sur la nationalité promulgueront toutes les mesures législatives nécessaires pour donner effet à cette Convention et effectueront prochainement le dépôt de leurs ratifications,

Attire l'attention des Etats qui n'auraient pas encore pris les mesures législatives de nature à donner effet à la Convention, sur la possibilité qu'il y aurait pour eux de rédiger leurs lois internes dans une forme répondant mieux aux vœux des organisations féminines,

Invite le Secrétaire général à prier de temps à autre les gouvernements de lui fournir des renseignements sur la suite qui aura pu être donnée par eux au vœu No VI de la Conférence de Codification;

Prie le Conseil de tenir compte de ces renseignements et de suivre l'évolution de l'opinion publique à l'égard de cette importante question afin de déterminer le moment auquel cette évolution aura atteint un stade permettant de prendre d'autres mesures concertées d'ordre international.

[1] Il s'agit ici de la pétition en faveur de l'égalité des sexes lancée par la Commission internationale des Femmes catholiques. *(Réd.)*

En marge de l'Assemblée de la Société des Nations

Le dîner suffragiste

Un succès sans précédent que ce dîner, organisé pour sa propagande par l'Alliance Internationale pour le Suffrage. En effet, quelques membres de son Comité s'étaient demandé si au lieu de laisser toujours défendre la cause du vote féminin par des femmes, il ne faudrait pas profiter de la présence simultanée à Genève de tant d'hommes d'Etat, représentant aussi bien des pays à suffrage féminin que des pays sans ce suffrage, pour faire entendre à ceux-ci les expériences et les opinions de ceux-là, expériences et opinions qui, dans la bouche de parlementaires et de ministres connus et appréciés, auraient certainement une valeur toute spéciale. L'empressement et la bonne volonté manifestés par tous ceux auprès desquels les premières démarches furent faites prouva tout de suite que l'idée était réalisable, si bien que pour donner plus d'ampleur à cette manifestation, il fut décidé d'inviter à s'y faire représenter, non seulement les délégations des pays non affranchis, mais celles de tous les pays, et d'engager d'autre part tous et toutes les féministes de près ou de loin à participer à cette soirée.

Le résultat de toute cette propagande et de toutes ces démarches fut le 7 octobre une salle bondée, dans laquelle on avait pu tout juste dresser les couverts des 200 personnes inscrites, une atmosphère de chaude cordialité, des toilettes de fête, la présence des délégués officiels de 35 pays, ministres, ambassadeurs, chargés d'affaires, sénateurs et députés... parmi lesquels, il faut le dire carrément ici, la Suisse brillait par son absence. M. Motta s'était courtoisement excusé, devant être à Berne ce jour-là, mais notre délégation privée de son chef ne jugea pas à propos, comme les autres délégations, de le faire remplacer officiellement par un de ses membres, et malgré des démarches personnelles ne

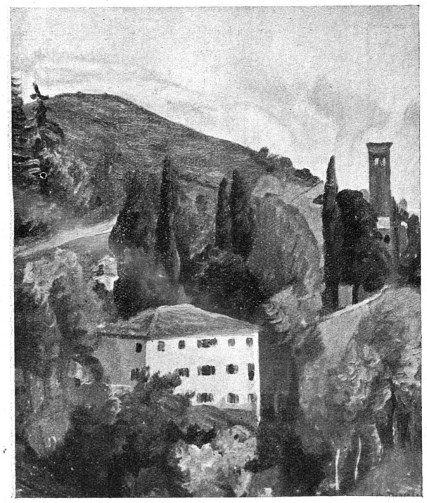

Catalogue de l'Exposition.

Violette DISERENS : *Paysage italien.*

riante Vally, en rouge et la pensive Suzy, en vert. De la même un splendide *Bouquet*, harmonieusement éclatant, de quoi faire sourire la plus sombre demeure. Il y a dans le portrait de Mme G., par Mme Magnin-Damagnez (Orbe) une expression d'usure honnête et résignée très heureusement sentie et rendue. Il faut reconnaître, une fois de plus, que les portraits de femmes, comme ceux d'enfants, réussissent assez généralement aux femmes peintres, quand elles sont vraiment peintres.

Le *Jour de pluie*, de Nelly Briquet-Gross, largement brossé, rend toute la mélancolie d'un paysage trempé de pluie. Les paysages, ou plutôt les maisons valaisannes de Mme Haimard-Béchard (Genève) dont le caractère est si bien rendu, avec sûreté de conscience, sans prétention aucune. Les cinéraires de Lina Gloor (Lausanne) agréables et fins de tons. Dans les *Fleurs* de Regina Conti (Lugano), un coloris original et de bonnes qualités décoratives. Mme Métein-Gilliard[1] (Genève), éprise des rivages pittoresques du Lac Majeur, a su les évoquer avec sincérité et talent. Elisabeth Thomann-Altenburger (Zurich) a peint naïvement et avec charme une *Place de village italien*. Dans la toute petite fête de nuit d'Amélie Vallotton il y a du bon qui promet mieux. Enfin et pour terminer cette monotone mais inévitable énumération, remarquons encore l'amusante nature-morte de Marie la Roche (Bâle). Une *Table à thé* de style Louis-Philippe, arrangée avec goût, très finement colorée, en trompe l'œil voulu et justifié par du talent.

Les aquarelles et gravures composent un ensemble honorable dont l'examen détaillé porterait trop loin, citons pourtant: Dora Lauterburg, Charlotte Frankl, Louise Harder, Jeanne Pflüger.

Parmi les sculptures, relativement peu nombreuses, deux bons bustes de Georgette Bourgeois (Paris) et deux gracieuses statuettes d'enfants. D'Alice Jacobi-Bordier une tête de jeune fille, souplement modelée, expressive et vivante.

La salle réservée aux arts appliqués n'est pas la moins atrayante de l'exposition. Ce domaine est conforme aux aptitudes féminines, c'est là, semble-t-il que leur activité a le plus de chances de s'exercer avec succès. L'extrême sobriété ornementale des intérieurs modernes sera compensée heureusement par des objets de choix, plus précieux que la marchandise en série et plus judicieusement adaptés à leur milieu. L'art décoratif s'appliquera donc à toutes sortes d'objets usuels pour en renouveler les formes usées, selon les tendance actuelles.

A noter ici les riches et impeccables reliures de Mme Boissonnas, celles de Sophie Hauser (Berne), également précieuses et les délicieux ouvrages en plumes dont Madeleine Baud-Bovy s'est fait une spécialité. Mme Malvany-Trottet (Genève) a joliment illustré un livre d'enfant, dans un goût nouveau mais sans les déformations si peu goûtées par l'enfance. Les petits tableaux en papier découpé de A. Perrenoud (Neuchâtel), très étudiés dans leur simplification originale, offrent un ensemble intéressant et riche de possibilités, les tissages d'Edith Nägeli (Zurich) sont ingénieux de facture et d'un bon effet décoratif Parmi les beaux ouvrages d'Alice Frick, se distingue un motif au point de croix, de composition bien trouvée. A mentionner encore Julianne Vautier, Marguerite Kirchofer, Clara Vogelsang ; d'autres encore pourraient être nommées, mais il faut conclure.

Avons-nous, au cours de ces notations, passé sous silence le produit de labeurs et d'efforts où l'artiste avait mis ce qu'il pouvait de mailleur? Rien n'est plus probable, mais il faudrait posséder une résonnance extraordinaire pour saisir d'emblée tout ce qui cherche à s'exprimer, c'est pourquoi la critique est forcément relative et fallacieuse. Il faut donc voir et apprécier chacun pour soi.

L'exposition de Neuchâtel sera close à l'heure où paraîtront ces lignes mais elle se rouvrira à Genève où elle sera visible au Musée Rath, du 5 au 27 novembre.

M. L. B.

[1] Faut-il rappeler ici que c'est au talent d'organisation de Mme Métein-Gilliard qu'est dû pour une bonne part le succès de cette Exposition si bien comprise?

Seul, le travail acharné construit les caractères.

Masaryk.

répondit que par une négative catégorique aux demandes du Secrétariat de l'Alliance. Ceci nous est une preuve de plus, s'il nous en fallait encore une, de l'attention que l'on porte dans la libre Helvétie aux organisations féminines. Heureusement que Genève sauva l'honneur de notre pays, grâce à la présence officielle de M. Paul Lachenal, conseiller d'Etat, et de MM. Albaret et Balmer, députés.

Par une ironie du sort, ce dîner suffragiste qui aurait dû être présidé par la présidente de l'Alliance Internationale n'avait pu être organisé qu'à une date à laquelle des engagements antérieurs rendaient totalement impossible à Mrs. Ashby de se trouver à Genève. Une présidente ne se remplace pas par une seule personne: aussi l'Alliance inaugura-t-elle à cette occasion, en faisant appel à trois de ses vice-présidentes et à sa secrétaire générale, un mode de présidence collective, qui donna les meilleurs résultats. Mme Adèle Schreiber, d'abord, députée au Reichstag, ouvrit magistralement la série des discours par une adresse en trois langues, au cours de laquelle elle donna lecture de la lettre d'excuse de Lord Cecil, empêché, lettre que nous publions plus haut. Sait-on suffisamment chez nous que Lord Cecil, cette noble personnalité, cet apôtre universellement respecté de la paix et de l'entente internationale par la S. d. N., cet idéaliste au parler net et à l'action réfléchie, est aussi un féministe convaincu? et de quel poids ne devraient pas être ses affirmations auprès de nos antiféministes nationaux.. s'ils voulaient se donner la peine de les lire! Mme Schreiber introduisit ensuite M. Bénès, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, un ami de toujours de la cause des femmes, qui sait le prouver aussi bien internationalement que nationalement, et qui apporta une documentation aussi précise qu'impartiale sur l'évolution et les résultats du mouvement suffragiste dans son pays. Puis, Mme Plaminkowa, sénateur de Tchécoslovaquie, présenta en termes excellents le Comte Carton de Wiart, Ministre d'Etat (Belgique), qui dans un discours spirituel autant que chaleureux, montra comment ses convictions féministes avaient été renforcées par ce qu'il avait vu et appris de l'activité féminine dans la S. d. N. ou autour d'elle, et qui, faisant allusion à la participation des femmes de son pays aux élections communales, qui avaient justement lieu deux jours plus tard, manifesta sa foi dans la valeur de la collaboration de la femme à la chose publique. (Nous espérons pouvoir publier dans notre prochain numéro des extraits de ce discours, ainsi que celui de M. Bénès (*Réd.*).

Mlle Gourd, enfin, présenta au public M. de Madariaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, non pas — ce qui aurait été superflu — comme l'ancien directeur de la Section du Désarmement de la S. d. N., comme le politique aux vues justes et hardies, ou comme le psychologue subtil, mais sous un angle moins connu, celui du féministe, de l'auteur de la *Girafe sacrée*, du républicain espagnol dont un des premiers gestes fut l'affranchissement politique des femmes de son pays, et encore de l'un des auteurs de cette « Résolution espagnole » sur la collaboration des femmes à la S. d. N., qui venait justement d'aboutir à un résultat si satisfaisant devant l'une des Commissions. Et ce fut alors une de ces improvisations éblouissantes d'ironie et d'esprit dont M. de Madariaga a le secret qui tint l'auditoire en suspens sous le charme.

Il appartenait à Mme Malaterre-Sellier de clore, au nom des femmes encore sans droit de vote, cette belle série de discours, et il n'est pas besoin de dire à tous ceux de ses admirateurs qui lisent ces lignes avec quelle chaleureuse éloquence, avec quelle conviction profonde, avec quel enthousiasme prenant, elle défendit notre cause à nous, femmes, des rares pays qui, sur la carte des monde, nous traitent encore en mineures. Et faut-il avouer qu'en écoutant notre brillante et admirable oratrice, nous calculions que dans cette salle internationale, pour les deux-tiers peut-être des assistants, la question que nous posions était déjà résolue, le droit de vote des femmes chose naturelle et indiscutable, et que si leur sympathie et leur appui nous était indispensables pour le succès de cette manifestation, ils étaient en droit, eux, de nous juger gens d'une autre époque, reculant loin en arrière dans cette histoire contemporaine qui marche si vite... Puissent ceux que l'on voulait amener à cette constatation l'avoir faite, et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Car ce que l'Alliance Internationale voulait, c'était une manifestation suffragiste de grande envergure en pleine saison internationale. Or, il n'y a qu'une voix pour dire à quel point elle y a réussi.

M. F.

La XVIe Semaine Suisse

(22 octobre - 5 novembre 1932)

Cette manifestation économique revêtira cette année une importance toute particulière car sa conception même en fait un excellent moyen de lutter contre le chômage. Véritable exposition décentralisée de produits suisses dans les vitrines du commerce de détail, elle permet à chacun, quelle que soit sa situation sociale, d'apprendre à mieux connaître et apprécier ce que notre pays est capable de produire. Elle offre surtout à chacun l'occasion de faire preuve d'intelligente entr'aide économique en contribuant dans toute la mesure du possible à donner du travail à ses compatriotes.

Le nombre des maisons de commerce qui ont participé à la Semaine Suisse n'a cessé d'augmenter ces dernières années et s'est élevé en 1931 à plus de 17.000. Aussi est-ce avec confiance que les comités cantonaux, régionaux et locaux pour la Semaine suisse ont entrepris cette année leur tâche. Les chemins de fer, l'administration des postes, les stations de radiophonie et les cinémas se sont mis à leur disposition pour aider à la propagande; un grand nombre de journaux se préparent à éditer des pages spéciales, et plusieurs sociétés d'art dramatique ont mis à l'étude des œuvres d'auteurs suisses. Par ailleurs des « Marchés de la Semaine suisse » s'organisent, où seront exposés et vendus les produits agricoles du pays. Le traditionnel concours scolaire de composition se disputera cette année sur ce sujet: *L'électricité dans la Maison* et permettra à la jeunesse des écoles de s'intéresser ainsi à une forme importante de la production suisse. Enfin, diverses localités, dont une ville de Suisse occidentale, organisent des soirées au profit de leurs chômeurs, avec conférences, films documentaires, expositions locales, etc. Le moyen est là, à la portée de tous, de mettre en pratique les sentiments de solidarité qui pourront contribuer à atténuer les effets de la crise et aider notre économie nationale à surmonter les difficultés actuelles. Chaque achat réfléchi de produits suisses est un geste d'entr'aide qui, uni à ceux des milliers d'autres, profite à tous et à chacun.

Association suisse de propagande « Semaine Suisse »

Le jubilé des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs

« Il faut mettre toutes ces femmes dehors »: ainsi s'exprimait énergiquement, mais peu confraternellement, en 1902, un peintre vaudois, alors que lui et ses confrères venaient de refuser toutes les peintures de femmes présentées pour une exposition à la Grenette. Mlle Sandoz, Mme Nora Gross, justement indignées, n'acceptèrent pas cet ostracisme; elles groupèrent leurs camarades, qui, au nombre de douze, se réunirent à l'Union des Femmes, à Lausanne; après bien des discussions, des hésitations, Mlles Vulliemin, Sandoz, Amélie Vallotton, Lina Gloor, Nora Gross, formèrent le premier Comité de la Société vaudoise des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, groupant six sections, laquelle a fêté, à Lausanne, le 19 octobre, sous la présidence de Mme Métein-Gilliard (Genève), ses trente ans d'existence.

Mlle L. Gloor, l'une de nos meilleures artistes, Mme Nora Gross, présidèrent la jeune Société. Ces vaillantes s'entendirent avec les Neuchâteloises pour organiser la première exposition de femmes, ouverte en mai 1903 à la Grenette, dont il fallut cacher les murs avec 300 mètres de toile, boucher les trous, aveugler les fissures. L'opinion publique se montra favorable, la presse aussi, Albert Bonnard donnant le ton. Pour la première fois, beaux-arts et arts décoratifs voisinèrent; dans ce domaine aussi, les femmes furent des novatrices. Tous frais payés, l'exposition laissa un bénéfice de 56 centimes. C'est une chose qui se voit encore!

En 1902, la Société comptait 40 membres actifs et 47 passifs; elle groupe aujourd'hui plus de 200 actifs et 300 passifs. Elle a organisé douze expositions et travaillé avec persévérance pour que le sexe ne soit plus une discrimination, mais pour que seuls entrent en ligne de compte le talent et les qualités. Quel chemin parcouru dès lors! que de progrès réalisés par nos artistes! L'opinion publique leur est favorable, les autorités les ont reconnues et leur témoignent de la bienveillance; les Commissions fédérales des beaux-arts leur sont ouvertes; Mme Lilljequist (Berne), jusqu'en 1927, a été membre de la Commission des Beaux-Arts; Mme Métein-Gillard lui a succédé; Mlle S. Hauser (Zurich), Mme Nora Gross (Lausanne), Mme Schmid-Allard ont occupé ou occupent le siège féminin de la Commission des Arts décoratifs.

De tout ce travail, dont le but n'est pas la concurrence, selon le vilain mot employé par les hommes, mais la collaboration, désirée par les femmes, il faut être reconnaissantes envers les vaillantes pionnières qui ont bravé une opinion railleuse ou hostile, surmonté les objections des timides, pour accorder aux femmes artistes leur petite place au soleil; ces vaillantes, ce sont Mmes Sandoz, Nora Gross, Franzoni, Julia Bonnard, Jaquemet, Lilljequist, trop tôt disparues, Mme Contat, Mlles Vulliemin, Hauser, Gloor, Laurent, A. Vallotton, celles-là bien vivantes, travaillant encore avec un bel enthousiasme.

Nous avons donc une Société féminine et une Société masculine des peintres et sculpteurs. C'est bien du luxe pour un si petit pays. Il n'y a pas des artistes femmes et des artistes hommes; il y a des artistes tout court. Mais ce n'est pas la faute des femmes si leurs confrères ne les acceptent pas dans leur groupement. Tous les efforts tentés jusqu'ici pour ouvrir les portes de la société masculine ont échoué, en dépit des tentatives de la section vaudoise, fort bien disposée envers les femmes peintres. Mais les idées progressent, invinciblement. Durant ces trente années, bien du terrain a été gagné par les femmes. Quand l'heure viendra du cinquantenaire de la Société féminine, il n'y aura plus qu'une seule et même Association groupant tous les artistes suisses dignes de ce nom. Car la femme — ceci est une opinion masculine, celle du critique connut Thiébault-Sisson — est devenue en peinture aussi experte que l'homme; elle développe même plus vite sa personnalité.

S. Bonard.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

Lausanne. — Le groupe lausannois pour le Suffrage féminin a repris son activité et établi son programme pour l'hiver. Il a organisé avec succès, le 5 octobre, à la Maison du Peuple, une conférence de propagande Malaterre-Sellier, qui fut prononcée par Mme Schreiber-Krieger. Et les Lausannois, qu'on dit si francophiles, ont été ravis de voir Mme Schreiber, en lieu et place de Mme Malaterre. Ils entendirent bien des choses réconfortantes: il y a trente ans on lapidait ou presque celles à qui on offre des fleurs aujourd'hui, parce qu'elles sont députées; Joséphine Butler, mise à l'écart de la société, parce qu'elle s'occupait de prostitution, a été célébrée dans Westminster par les plus hauts dignitaires du clergé anglican; Mrs. Pankhurst, la « suffragette » malmenée par la police anglaise, a été statufiée à Londres. Celles qu'on traitait d'énergumènes, de folles, de révolutionnaires, sont aujourd'hui éligibles et élues. Notre tour viendra bien aussi.

Les Lausannoises organisent au Lyceum pour décembre une soirée familière avec thé, comédie et concours doté de prix intéressants. On prie les fines pâtissières, les habiles couturières, les doigts agiles et les patientes tricoteuses, de préparer, pour récompenser les plus calées en instruction civique et celles qui ont le plus d'esprit d'observation, des dizaines de prix qui montreront que, les suffragistes, quoi qu'en dise un vieux cliché, savent faire œuvre de leurs dix doigts.

S. B.

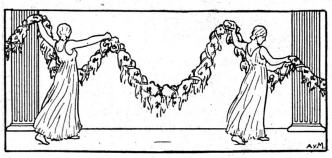

A travers les Sociétés

Hygiène sociale.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale a tenu, le 6 octobre, à Lausanne, sa XXIXme assemblée générale, sous la présidence de M. le Dr H. Revilliod (Genève); il réunit 133 Associations et groupes locaux de la Suisse romande. L'activité de l'exercice 1931-1932 du Cartel et de ses Commissions a été approuvée. Le Cartel fera, cet hiver, une campagne d'hygiène mentale qui comprendra notamment le cours d'une journée du 20 octobre, à Lausanne, qui a déjà été annoncé ici, et une série de trois conférences de M. le professeur Latarjet, de Lyon, sur l'hygiène mentale et les sports. Le Cartel s'efforcera de développer les consultations d'hygiène mentale, les services médico-pédagogiques, et s'intéressera à la lutte contre le bruit.

La recrudescence de la syphilis a été relevée; le Cartel organisera des conférences de mise en garde dans les localités qui ne possèdent pas de ligue antivénérienne.

Les comptes et le budget se ressentent de la crise générale qui oblige à de sévères compressions. L'assemblée a adopté comme organe officiel le périodique *L'Information au service du travail social.*

Le Cartel a décidé d'adhérer au « Comité national de défense contre les stupéfiants », en émettant le vœu que ce Comité intervienne auprès des Chambres fédérales pour que notre pays ratifie sans retard et sans réserve la nouvelle Convention de 1931 limitant la production des stupéfiants.

M. Louis Henchoz, ancien inspecteur scolaire, ayant démissionné de la Commission des Cinémas populaires, l'asssemblée a désigné à sa place M. Jules Laurent, inspecteur scolaire à Lausanne.

La partie administrative a été suivie d'une conférence de M. le Dr Morel, de l'Asile de Bel-Air (Genève), intitulée *Introduction à l'hygiène mentale*, qui donna lieu à une discussion animée à laquelle ont pris part notamment MM. les Drs Revilliod (Genève), Bersot (Neuchâtel), Repond (Monthey), Brantmay, Flournoy (Genève). Tandis que le conférencier fixait des limites très étroites à l'hygiène mentale, tous les autres orateurs affirmèrent ses grandes possibilités et l'étendue du champ d'action de cette branche nouvelle de l'hygiène sociale.

Carnet de la Quinzaine

Dimanche 23 octobre:

Berne: Hôtel du Sauvage, Aarbergergasse, 41, 10 h. 30 précises: Xme Conférence des Présidentes des Sections de l'Association suisse pour le Suffrage: 1. *L'attitude des Associations suffragistes à l'égard de la Ligue anti-suffragiste:* Mlle Grütter (Berne); 2. *Comment une mère gagne ses enfants au suffrage féminin:* Mme Leuba (Leysin); 3. *De l'avenir de l'Alliance internationale pour le suffrage:* Mlle Gourd (Genève); 4. Communications de la Présidente centrale: Mme A. Leuch (Lausanne); 5. Divers et propositions individuelles. — Dîner en commun: 4 fr. — Tous les membres des Sections sont cordialement invités.

Jeudi 27 octobre:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont de 14 à 18 h.: Vente de livres neufs et usagés, autographes, objets d'art, etc., au profit de la bibliothèque. Buffet.

Vendredi 4 novembre:

Genève: 16 h. 45 à 17 h.: Studio d'émission Radio Suisse-romande: Causerie féministe par T. S. F. (Pour les détails, voir les journaux spéciaux.)

Samedi 5 novembre:

Genève: Ouverture de la Semaine de la Paix. 15 h.: Inauguration au Palais Eynard de l'Exposition « Guerre et Paix. » — 17 h.: Les femmes et la paix. — Vente du ruban blanc de la paix. (Pour plus de détails, voir notre prochain numéro et les journaux quotidiens.)

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

Foyer Fraternel

GENÈVE :-: 11, quai Capo d'Istria, 1er étage

Pension complète

Frs. 4.30 et frs. 6.30 par jour

bains compris

Demander prospectus à la directrice

Mlle E. de KEYSERLING

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

Subventionnée par la Confédération .. GENÈVE

Semestre d'hiver : 24 octobre au 25 mars 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, libraires, secrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières-visiteuses du 1er novembre au 15 décembre, durée des stages 2 mois.

Cours ménagers au Foyer de l'Ecole. Programme (50 cts) et renseignements par le secrétariat, rue Charles-Bonnet, 6.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Semaine Suisse 1932 22 oct.-5 nov.

Achetez les produits suisses donnez du travail à vos compatriotes

Hommage au travail national

Mlle Jane Hoschek

(Abonnée au Mouvement)

13, QUAI DES BERGUES

Téléphone 25.419

PARAPLUIES

GRAND CHOIX DE

FOURRURES

MANTEAUX EN TOUS GENRES

Se charge de transformations et de réparations aux meilleures conditions.

FIANCÉES!

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle toile du canton de Berne et des Vosges, pouvant durer longtemps et d'un goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution parfaite.

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats.

Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER

42, r. du Rhône (IIIme)

— GENÈVE —

Téléphone 52.730

Echantillons et voyageurs à disposition